

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 21 FEVRIER 2011 A VOUZIER</b>
--

**Présents** : Mesdames F. BUSQUET, N. CAMBIER-JONVAL, F. CAPPELLE, B. FABRITIUS, et Messieurs Cl. ANCELME, M. COLIN, F. COURVOISIER-CLEMENT, Ph. ETIENNE, O. GODART, D. GUERIN, F. SIGNORET, G. SOUDANT, G. THIEBAULT.

**Représentés** : F. MATHIAS donne pouvoir à F. COURVOISIER-CLEMENT ; JP LELARGE donne pouvoir à M. COLIN.

**Excusés** : Mesdames Ch. NOIRET-RICHET, et Messieurs J. BOUILLON, JC ETIENNE.

**Absents** : Madame R. BRUSA, Messieurs JP BOUILLEAUX, G. DEGLAIRE, D. GEORGES, JP GUERIN.

**Personnel communautaire présent** : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire de Direction, Mme Monique GOUJON, Responsable du suivi budgétaire et financier.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h00.

**Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

En préambule, Monsieur SIGNORET fait part de son mécontentement quant à l'absentéisme répété de certains membres du bureau. Il est donc proposé d'adresser un courrier à ces élus afin de leur faire part des conséquences importantes que peuvent avoir ses absences répétées sur la tenue des réunions, notamment en terme de quorum et de délais de reconvocation. Cette constatation est unanimement reconnue et soulignée par les membres du Bureau qui soutiennent la proposition du président.

**I) APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES BUREAUX DES 27/09/10, 10/11/10 et 23/12/10**

*Aucune remarque n'étant apportée, ces comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.*

Monsieur THIEBAULT demande s'il ne serait pas possible de recevoir les comptes rendus par courriel plutôt que sur papier.

Monsieur SIGNORET répond par l'affirmative dans la mesure où la législation l'autorise, ce qui doit être vérifié

Une partie des membres de l'assemblée souhaitent continuer à recevoir les comptes rendus sous format papier.

**II) ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Remplacement de M. RAILLOT au Bureau, modification des délégués commune de OCHES

Le Conseil Municipal de la commune d'Oches, par délibération du 10 janvier 2011, a modifié ses délégués auprès de la 2C2A : Mme Elisabeth FORTIER devient délégué titulaire, M. Christophe RAILLOT devient délégué suppléant.

Sachant que M. RAILLOT était membre du Bureau, il conviendra que le prochain Conseil de Communauté désigne son remplaçant. Il sera donc fait appel à candidature pour le canton de Buzancy.

- b) Désignation d'un membre au comité de direction de l'EPIC après démission de M. CARBAJO : proposition de la ville de Vouziers Solange MARTINEZ

Suite à la démission de M. CARBAJO du conseil municipal de Vouziers, un siège « suppléant » au sein du comité de direction de l'office de tourisme est vacant. Il conviendra donc que le Conseil de Communauté nomme un suppléant. La candidature de Mme Solange MARTINEZ a été transmise par la ville de Vouziers.

- c) Modification de la délibération permettant le remboursement des frais de déplacements des élus

Le 11 septembre 2008, le Conseil de Communauté a autorisé le remboursement des frais de déplacement à tout élu de la 2C2A amené à se déplacer hors du territoire de la 2C2A dans le cadre d'une mission lui étant confiée au titre de son mandat communautaire.

Il est proposé d'étendre cette délibération au remboursement des frais de déplacement à tout élu communautaire de la 2C2A amené à se déplacer à l'intérieur du périmètre communautaire dans le cadre d'une mission lui étant confiée ou de l'exercice de sa fonction (hormis réunions de commission, bureau et conseil de communauté).

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT fait part d'une proposition de Monsieur MATHIAS visant à rembourser les frais de déplacements des élus ne percevant pas d'indemnités pour fonction de maire ou d'adjoint pour participation aux réunions de commissions, bureaux et conseils communautaires.

Monsieur SIGNORET répond que d'un point de vue d'équité, cela semble difficilement envisageable de différencier les délégués communautaires disposant d'indemnités communales de ceux n'en disposant pas. Par ailleurs, l'impact budgétaire n'est pas neutre. Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne que les frais kilométriques varient fortement au sein du territoire. Il est peut-être possible de verser des indemnités de déplacement au-delà d'un certain nombre de kilomètres.

Monsieur COLIN indique que cela risque d'être assez compliqué à mettre en place dans la mesure où les réunions n'ont pas toujours lieu au même endroit. Pour être équitable, il faudrait peut-être mettre en place un roulement afin de tenir les réunions sur tous les cantons.

*Sur proposition de Monsieur SIGNORET, ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain bureau afin de permettre d'établir des simulations.*

### **III) DECHETS MENAGERS : Autorisation de lancement de marchés publics, signature d'un programme de prévention**

A la lumière des débats qui se sont tenus en conseil de communauté et pour donner suite aux décisions d'engagement d'un programme de rationalisation et d'optimisation devant conduire à la mise en place d'une redevance incitative, il est proposé de faire délibérer le bureau sur le lancement des premières consultations en procédure adaptée et notamment l'achat d'un nouveau camion de collecte 26 tonnes. Le conseil de communauté sera amené à délibérer quant à lui sur le lancement d'un appel d'offres pour un marché de prestation de service relatif à la collecte sélective.

- Lancement d'une consultation pour achat d'une BOM 26 tonnes,

*Sur proposition du Président, le Bureau, décide d'autoriser le lancement d'une consultation pour l'achat d'une BOM 26 tonnes suivant les conditions de consultation suivantes :*

Procédure adaptée notamment en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet : la fourniture d'un châssis nu avec cabine, la fourniture en état de marche d'une benne à ordures, d'un volume géométrique de 20 m<sup>3</sup> minimum montée sur châssis cabine mis à disposition, et la fourniture d'un système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte

Date limite de réponse : 4 avril 2011

Allotissement et Critères de choix :

LOT 1 - Châssis

La valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10 %)

LOT 2 - Benne

La valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

LOT 3 – Système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte

La valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

Par ailleurs, compte tenu des délais de livraison pressentis pour le camion de collecte 26 tonnes destiné notamment à reprendre la collecte des OMr en régie, de l'ordre de 6 mois, il sera proposé un avenant à la société COPEL pour prolonger le marché actuel de collecte de Vouziers de 4 mois soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2011 pour un montant de 37 000 € sur un montant de marché initial de 589 500 €.

*Le bureau en approuve le principe.*

- Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert pour la collecte sélective et autorisation de signature d'un avenant de prolongation de marché avec COPEL

Le Bureau est informé de l'obligation de faire délibérer le conseil de communauté sur le lancement d'un appel d'offres relatif à la collecte sélective, suivant les conditions de consultation suivantes :

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du CMP)

Objet : le relevage et le vidage des conteneurs d'apport volontaire pour les corps creux corps plats et le verre sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, le transfert du verre collecté à l'unité de traitement PATE SAS de Reims (51), le transfert des matériaux collectés au centre de tri de Charleville-Mézières (08).

La collecte exceptionnelle des ordures ménagères au porte à porte.

Allotissement : NON

Trois tranches conditionnelles sont prévues (extension de périmètre au gré des fins de contrats, passage en multimatériaux).

Durée du marché : 3 ans +1 +1

Critères de choix:

La valeur technique de l'offre (45%)

Le prix des prestations (55%).

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT intervient pour rappeler que la commission Environnement a préconisé un nettoyage des plates-formes dans la tranche conditionnelle.

Monsieur FORGET répond que l'entretien est prévu dans le marché au moment de la collecte, réalisé par le prestataire. Il se doit ainsi de laisser un point de collecte propre.

Enfin, le conseil de communauté a entériné la décision d'engager un programme local de prévention destiné à sensibiliser les usagers du service de ramassage des ordures ménagères à leur production individuelle de déchets ménagers, au geste de tri ainsi qu'à la prévention. Après la décision récente du Conseil général des Ardennes de confier le portage du Plan départemental de prévention à VALODEA, l'ADEME est prête à signer un programme local de prévention avec les entités de collecte comme la 2C2A. Une rapide présentation des modalités contractuelles de ces programmes est faite dans la perspective de demander au conseil de communauté l'autorisation de le signer.

- Signature d'un programme local de prévention – délais et modalités contractuelles

Subvention à hauteur de 1,50 €/an pendant 5 ans sous condition d'atteinte d'objectifs

*Plan de financement du projet pour les 3 premières années*

Nature	2011	2012	2013
Autofinancement	9 750,00 €	20 500,00 €	20 000,00 €
ADEME	42 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
Autres (particuliers)	7 500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>59 250,00 €</b>	<b>47 500,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>

Plan d'actions prévisionnel du programme local de prévention	
2011	Budget
démarrage du programme, recrutement d'un animateur, constitution du comité de pilotage, élaboration d'un état des lieux	29 250,00 €
Promotion du compostage domestique avec achat de composteurs et distribution aux particuliers contre participation	30 000,00 €
<b>2012</b>	
Suivi des tonnages produits pour estimer l'impact des opérations engagées en n-1, mise en œuvre du PLP	40 000,00 €
opération de sensibilisation des usagers pour mieux consommer (foire, grande distribution, déchèterie,...)	3 000,00 €
Suivi de l'opération de promotion du compostage domestique, mise en réseau des particuliers, distribution et sensibilisation	2 000,00 €
Engagement de l'opération STOP PUB	2 500,00 €
<b>2013</b>	
Suivi des tonnages produits pour estimer l'impact des opérations engagées en n-1, mise en œuvre du PLP	40 000,00 €
opération de sensibilisation des usagers pour mieux consommer (foire, grande distribution, déchèterie,...)	3 000,00 €
Sensibilisation des professionnels et des administrations	2 000,00 €
Suivi de l'opération de promotion du compostage domestique, mise en réseau des particuliers, distribution et sensibilisation	2 000,00 €

Monsieur SIGNORET précise qu'une partie des animateurs peut être prise en charge par Valodéa et indique qu'il est important de sensibiliser au tri afin de réduire les déchets.

*Le Bureau valide ce point qui sera présenté en Conseil de Communauté pour approbation.*

#### IV) **PARC ARGONNE DECOUVERTE : Modification du plan de financement prévisionnel de l'extension de la partie ludique**

Le Conseil de Communauté du 07 octobre 2010 a validé l'extension de la partie ludique du Parc Argonne Découverte par l'agrandissement du hamac à bonds et de l'aire de jeux. Il a, par ailleurs, approuvé un plan de financement de manière à solliciter des subventions auprès du FEADER, de l'Etat, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et du Conseil Général des Ardennes.

Le résultat de l'appel d'offres permet aujourd'hui d'affiner ce plan de financement qui permettra de mobiliser des fonds supplémentaires auprès du FEADER.

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL EXTENSION DE LA PARTIE LUDIQUE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Coût des aménagements	coût HT	coût TTC
Agrandissement du Hamac à Bonds	100 000,00 €	119 600,00 €
Agrandissement de l'aire de jeu	30 000,00 €	35 880,00 €
Aléa	13 000,00 €	15 548,00 €
<b>Total</b>	<b>143 000,00</b> <b>€</b>	<b>171</b> <b>028,00 €</b>
FCTVA		25 654,20 €

#### **Plan de financement**

	Montant	Taux de participation
CG08	28 600,00 €	20%
CRCA	21 450,00 €	15%
Etat	14 300,00 €	10%
FEADER	50 050,00 €	35%
<b>Total subventions</b>	<b>114 400,00</b> <b>€</b>	<b>80%</b>
Financement 2C2A	30 973,80 €	

Evolution du plan de financement comme suit

Coût des aménagements	coût HT	coût TTC
Agrandissement du Hamac à Bonds	90 000,00 €	107 640,00 €
Agrandissement de l'aire de jeu	25 885,20 €	30 958,70 €
Aménagement d'un cheminement d'accès	27 915,00 €	33 386,34 €
Mise en sécurité et terrassement aire de jeux	6 000,00 €	7 176,00 €
<b>Total</b>	<b>149 800,20 €</b>	<b>179 161,04€</b>
FCTVA		26 874,16 €

#### Plan de financement

	Montant	Taux de participation
CG08	28 600,00 €	19,10%
CRCA	21 450,00 €	14,32%
Etat	14 300,00 €	9,54%
FEADER	55 490,16 €	37,04%
<b>Total subventions</b>	<b>118 240,16 €</b>	<b>80%</b>
Financement 2C2A	34 046,72 €	

*Le bureau valide ce point.*

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique qu'il s'est rendu au PAD. Après avoir souligné la qualité des travaux réalisés dans le cadre de l'extension de la partie ludique, il évoque une possible erreur de conception dans l'extension du hamac à bonds car une des zones d'évolution est en cul-de-sac avec un seul tunnel d'accès. Cette zone étant par ailleurs la seule à étage, elle risque d'être très fréquentée. Un unique accès semble inapproprié. N'y aurait-il pas un moyen de remédier à cela avant l'ouverture ?

Monsieur FORGET répond qu'il en prend note mais qu'il paraît difficile de faire revenir l'entreprise pour de petits travaux d'ajustement car les frais de déplacement sont élevés. Néanmoins, l'année 2011 devrait permettre de pointer les dysfonctionnements pour éventuellement y remédier.

#### V) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

a) Modification du plan de financement prévisionnel de l'ingénierie 2011

Le Conseil de Communauté, par délibération du 5 janvier 2011, a approuvé le plan de financement de l'ingénierie 2C2A éligible auprès de la Région et du FEADER pour laquelle un dossier a dû être déposé pour le 18 décembre 2010. Les modalités de subvention par la Région n'étaient alors pas connues.

Fin janvier 2011, la Région a présenté les nouvelles modalités qui s'articulent de la façon suivante :

« L'animation des territoires est soutenue financièrement par la Région pour les postes de généralistes et les postes spécialisés. La subvention régionale est de 40% maximum de la

masse salariale (salaires, charges et déplacements) plafonnée à 50 000 € par poste, soit 20 000 € maximum par poste.

Les frais d'environnement/communication/formation sont financés à hauteur de 40 % maximum, d'un montant plafonné à 5 000 €, soit 2 000 € de subvention.

Le cumul des aides à l'ingénierie est plafonné à 80 %.

Le nombre de chargés de missions pouvant être financés par territoire est plafonné à 3 ».

Afin d'assurer un maximum de subvention pour la 2C2A, il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel présenté au Conseil début janvier :

TYPE DES DEPENSES	DEPENSES	RECETTES		
			Montant	%
<b>Poste de chargé de mission Pays (salaires, charges, frais de déplacements)</b>	40 200,00	<b>FEADER</b>	27 600,00	<b>17,96%</b>
<b>Poste de chargé de mission Economie (salaires, charges, frais de déplacements)</b>	38 000,00	<b>REGION</b>	50 480,00	<b>32,71%</b>
<b>Poste de chargé de communication (salaires, charges, frais de déplacements)</b>	43 000,00	<b>2C2A</b>	76 120,00	<b>49,33%</b>
Sous total chargés de mission	121 200,00			
<b>Frais de formations</b>	3 000,00			
<b>Frais d'information (communication Pays)</b>	30 000,00			
Sous-total formation + information	33 000,00			
<b>TOTAL INGENIERIE 2010</b>	<b>154 200,00</b>		<b>154 200,00</b>	<b>100,00%</b>

*Le bureau valide ce point.*

- b) Mutualisation de service et Autorisation de dépôt de demande de subvention au titre de la DETR pour ingénierie de projet

La 2C2A réfléchit actuellement à la mise en œuvre d'un dispositif de mutualisation qui permettrait à ses communes membres de bénéficier d'une aide à l'ingénierie de projet. Cela permettrait de réaliser des économies d'échelle en mettant à disposition des communes du personnel et/ou du matériel de la Communauté de Communes au profit d'un projet ponctuel.

Ce projet pourrait être mis en œuvre dans le strict respect des lois, de la libre concurrence, du code du travail et des statuts de la 2C2A. Il concernerait des prestations spécifiques et ponctuelles. Sa mise en œuvre se matérialiserait par une convention bipartite annuelle cosignée par la 2C2A et par chaque commune membre le désirant. Cette convention préciserait notamment les conditions de la mutualisation et les éventuelles tarifications pratiquées.

Cette ingénierie de projet en Communauté de Communes figure parmi les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Un poste de chargé de mission peut être financé sur 2 ans, à hauteur de 60% la première année, et 40 % la seconde année, pour une dépense subventionnable maximale de 50 000 €/ an (salaire + charges).

Sachant que le dossier doit être déposé avant le 28 FEVRIER 2011, il est proposé au Bureau d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour l'ingénierie de projet en Communauté de Communes.

Monsieur FORGET explique qu'il ne s'agit aucunement d'une mise à disposition résultant d'un transfert partiel ou total de compétence, ni même de la gestion d'un personnel unifié entre EPCI et communes, mécanisme que l'on peut retrouver dans des agglomérations qui mutualise les services de direction avec la commune centre.

Il s'agit plus simplement d'un mécanisme contractuel qui permettrait à une commune le désirant de se faire accompagner temporairement dans le montage d'un projet par le personnel communautaire. A ce titre, il convient de définir les modalités de cette mise à disposition (la convention type), le champ d'intervention (les domaines d'intervention possibles), le coût éventuellement refacturé par la 2C2A à la commune bénéficiaire. C'est un dispositif uniquement contractuel, les communes n'ont aucune obligation de contractualiser avec l'EPCI.

Suivant les réponses au questionnaire adressé aux communes du territoire en octobre dernier, il apparaît que le désengagement de la DDT laisse un vide au niveau des marchés publics et d'en l'assistance des communes sur des travaux, notamment en voirie.

Monsieur SIGNORET précise que c'est uniquement une assistance qui est apportée aux mairies lorsque cela est nécessaire, moyennant une refacturation. L'ampleur des domaines d'intervention visés par ce dispositif de mutualisation pourrait conduire au recrutement d'un agent polyvalent. Monsieur ANCELME indique qu'il faudrait voir si toutes les communes ont le même besoin. Il ne souhaite pas se prononcer pour le moment.

Monsieur SIGNORET répond que beaucoup de communes ne savent pas comment établir leurs marchés et qu'ils ont besoin de quelqu'un, il faut que cela soit à la carte suivant les besoins de chaque commune.

Madame CAPPELLE indique que c'est encore le contribuable qui va payer.

Monsieur SIGNORET répond qu'il y aura refacturation aux communes bénéficiaires au prorata du service rendu. Il précise que seules quatre communautés de communes pourront bénéficier, à titre d'expérimentation, de cette aide de l'État. Il souligne qu'actuellement, la 2C2A n'apporte que très peu aux petites communes.

Monsieur GODART ajoute que les petites communes ont un réel besoin de ce service et que ce n'est pas parce que la ville de Vouziers n'en a pas besoin qu'il faut bloquer le projet.

Monsieur SOUDANT acquiesce et ajoute qu'il est vrai que cela est nécessaire pour les petites communes sinon elles doivent prendre quelqu'un, ce qui peut s'avérer très coûteux.

Monsieur SIGNORET indique que le plus gros besoin réside dans le domaine de la voirie. Jusqu'à maintenant la DDT faisait le fond du dossier et la 2C2A veut prendre le relais auprès des communes.

Monsieur SIGNORET indique qu'il s'agit aujourd'hui d'autoriser le dépôt de demande de subvention nécessitant de finaliser la mise en œuvre.

*Sur proposition du Président, le Bureau, autorise le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR pour ingénierie de projet.*

## VI) FINANCES :

### a) Débat d'orientations budgétaires

Monsieur COLIN présente les orientations budgétaires suivantes :

Type de dépense	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
<b>Budget Général</b>						
<b>Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	362 390 €	252 810,98 €	109 579,02 €	530 000,00 €	Etudes (natura2000-107000 €, ZDE-4000 €, Diag Thermique 27000 €, ORAC 30000, Plan climat 33000)
Charges de personnel	D	505 000 €	500 037,48 €	4 962,52 €	543 000,00 €	hausse Provision prime annuelle (20000), répartition poste secrétariat sur DM, poste ingénierie mutualisé (35000*0,7), RSP
Dépenses imprévues	D	299 992 €	0,00 €	299 992,00 €		inscription de 7,5 % du budget
Dotations aux amortissements	D	160 250,00 €	160 147,27 €	102,73 €	226 000,00 €	Démarrage de l'amortissement de la dernière tranche des logements (47000), amortissement Aides FISAC et toitures/façades
Autres charges de gestion courante	D	1 691 583,83 €	1 155 509,75 €	536 074,08 €	1 110 200,00 €	indemnités élys, subv piscines (238000), Tournelles (26200), FJEP (12500+8000), Chambre d'agri (8500), projets associatifs (10000), subventions 2010et 2011 aux budgets annexes
Charges financières	D	45 970,00 €	45 949,23 €	20,77 €	49 000,00 €	pas d'intérêt d'emprunt pour Aire d'accueil ?
Atténuation de produits	D	75 334,00 €	68 396,36 €	6 937,64 €	170 673,00 €	dégrèvement Taxes (FNGIR-170673), FDPTP ?
Charges exceptionnelles	D	1 725 105,53 €	87 785,65 €	1 637 319,88 €	103 190,00 €	dont subvention GTAA (90190), solidarité étudiants (13000)
<b>Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R		3 757,61 €	-3 757,61 €		
Reprises de subvention	R	63 650,60 €	56 547,83 €	7 102,77 €	79 630,00 €	hausse Pour 2011 (60000), nouveaux logements + FISAC 2010
Produits des services	R	15 500,00 €	10 884,37 €	4 615,63 €	19 950,00 €	Charges locatives (15000), frais de mutualisation, Plan climat (4950)
Impôts et taxes	R	1 514 070,00 €	1 518 316,36 €	-4 246,36 €	1 588 087,00 €	évolution des taux à débattre (1573097), taxes de séjour (15000)
Dotations, subventions	R	949 382,56 €	988 346,23 €	-38 963,67 €	1 129 083,00 €	hausse DGF bonifiée (570000), FDPTP (150000), solde des contrats aidés (11000), ADEME diag thermique (13500), Etat-Europe Natura 2000 (116000), Plan Climat (26400), Compensation d'exonération nouveau régime (24828), ORAC (15400), Ingénierie (81900)
Autres produits de gestion	R	90 000,00 €	114 274,84 €	-24 274,84 €	100 000,00 €	stabilité pas de nouveaux logements
Subventions exceptionnelles	R		6,15 €	-6,15 €		
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	4 865 625,36 €	2 270 636,72 €		2 732 063,00 €	
	R	2 632 603,16 €	2 692 133,39 €		2 916 750,00 €	

Résultat 2009	2 233 022,20 €
Résultat d'exercice 2010	421 496,67 €
Résultat cumulé	2 654 518,87 €

Monsieur FORGET précise, concernant les charges de personnel affectées notamment au fonctionnement des RSP, que les modalités des contrats aidés sont modifiées et qu'il faut prévoir de les maintenir en poste sous forme de contrats classique de droit public.

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
<b>Budget Général</b>							
<b>Investissement dépenses</b>							
Dépenses imprévues	D	76 450,00 €	0,00 €	76 450,00 €			équilibre de la section, limité à 7,5 % du budget
Reprise de subvention	D	63 650,60 €	56 547,83 €	7 102,77 €	79 630,00 €	stabilité	
Emprunts et dettes	D	71 538,00 €	68 108,13 €	3 429,87 €	1 500,00 €	72 318,00 €	stabilité K d'emprunt + rbi cautions (5000), nouvel emprunt AAGV ?
Immobilisations incorporelles	D	36 510 €	32 733,15 €	3 776,85 €	1 000,00 €	40 000,00 €	stabilité AMO piscine (30000 de 140000), DM pour OPAH
Subventions d'équipement	D	217 600 €	86 447,63 €	131 152,37 €	23 800,00 €	220 330,00 €	augmentation car montée en charge de FORAC subvention pour toitures facades (50000), FISAC (139000), piscine (31330)
Immobilisations corporelles	D	86 346,37 €	54 130,24 €	32 216,13 €	11 000,00 €	65 000,00 €	provision pour achat terrain piscine (20000), matériels info (15000), mobiliers (5000), divers (5000), Panneau territoire (20000), Achat siège (422000)
Immobilisations en cours	D	700 000,00 €	11 290,03 €	688 709,97 €	431 500,00 €	691 500,00 €	stabilité réalisation des deux derniers logements communaux (260000), Aire d'accueil, extension bureau (???)
Opérations patrimoniales	D	52 577,77 €	52 577,76 €	0,01 €			avance du BG vers budgets zones
<b>Investissement recettes</b>							
						169 663,32 €	
Dotations aux amortissements	R	160 250,00 €	160 147,27 €	102,73 €		226 000,00 €	
Opérations patrimoniales	R	52 577,77 €	52 577,76 €	0,01 €			
Dotations, fonds divers	R	57 000,00 €	8 735,00 €	48 265,00 €	48 000,00 €	87 000,00 €	FCTVA pour travaux
Subventions d'investissement	R	594 485,50 €	159 809,44 €	434 676,06 €	307 949,50 €	537 649,50 €	mêmes subventions que 2009 pour logements (92700+18000), aire d'accueil (307000), FISAC (109000), panneau territoire (10000)
Emprunts et dettes	R	293 000,00 €	2 869,15 €	290 130,85 €		300 000,00 €	emprunt Aire d'accueil et logements
<b>TOTAL</b>	D	1 304 672,74 €	381 834,77 €		468 800,00 €	1 168 778,00 €	
<b>investissement</b>	R	1 157 313,27 €	384 138,62 €		355 949,50 €	1 320 312,82 €	

Résultat 2010	22 303,85 €	-90 546,65 €	151 534,82 €
Résultat cumulé 2009	147 359,47 €		
Résultat cumulé 2010	169 663,32 €	56 812,82 €	

Monsieur FORGET précise que la communauté de communes est locataire du siège social avec une option d'achat en juin, représentant un coût de 422 000 €. Il va falloir se positionner, à un moment donné, sur l'achat ou non du bâtiment. Pour répondre à la question de M. COURVOISIER, il est précisé que la configuration des locaux n'est pas véritablement idéal eu égard aux nombreuses pièces noires. Cependant, les locaux sont assez bien situés et disposent d'un parking important. Par ailleurs, il faut tenir compte des investissements engagés pour les travaux et la possibilité d'agrandissement.

Type de dépense	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2009/BP2010	Argumentation
<b>DECHETS MENAGERS</b>						
<b>Ordres Ménagères – Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	702 387 €	604 502,38 €	97 884,40 €	700 000,00 €	stabilité verification avenant COPEL prolongation durée
Charges de personnel	D	221 500 €	221 452,48 €	47,52 €	275 000,00 €	hausse Date recrutement rappeur sup en septembre, chargé de mission prévention, prime annuelle
Charge de gestion courante	D	786 142 €	730 707,20 €	55 434,80 €	792 000,00 €	légère hausse Augmentation des coûts de traitement dont TGAP et cotisation VALODEA
Charges financières	D	7 563,67 €	7 563,67 €	0,00 €	4 354,80 €	stabilité intérêts emprunt déchèterie inclus
Charges exceptionnelles	D	18 000 €	17 209,41 €	790,59 €	15 000,00 €	
Provision pour impayés	D	46 000 €	46 000 €	0,00 €	46 000,00 €	stabilité
Dépenses imprévues	D	82 230,49 €	0 €	82 230,49 €	0,00 €	compte d'équilibre de la section - à déterminer dans le montage définitif du budget
Virement à la section d'investissement	D	686 153,93 €		686 153,93 €		affectation de l'excédant de fonctionnement SICROM en investissement
Opération d'ordre de transferts entre sections - dotations aux amortissements	D	137 012,00 €	119 723,52 €	17 288,48 €	83 768,28 €	à vérifier amortissement des déchèteries (réseaux) et démarrage des amortissements camions et bennes en 2012
<b>Ordres Ménagères – Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R		514,27 €	-514,27 €		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	R	1 773 196,50 €	1 583 925,29 €	189 271,21 €	1 618 000,00 €	baisse augmentation des redevances OM pour équilibrer l'augmentation des coûts de traitement et la mise en place des déchèteries et intégration des campings et conventions de collecte
Subventions d'exploitation	R	90 745,00 €	273 849,38 €	-183 104,38 €	302 100,00 €	hausse pénalisation de transport, aides à la communication, STT, subventions poste prévention et compostage, DDF déchèterie (35000)
Produits financiers	R	0,68 €	0,59 €	0,09 €		part sociale emprunt Crédit agricole
Opération d'ordre de transferts entre sections	R	27 000,00 €	26 999,88 €	0,12 €	34 800,00 €	stabilité reprises de subvention
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	2 686 988,87 €	1 747 158,66 €	939 830,21 €	1 916 123 €	
	R	1 890 942,18 €	1 885 289,41 €	5 652,77 €	1 954 900,00 €	
résultat 2009		796 046,69 €			1 916 123,08 €	

Un débat s'installe concernant les impayés. Il est indiqué que lors de la commission des finances a été évoqué l'inquiétude des mairies à cet égard.

Indépendamment de la qualité du travail fourni par les agents de la trésorerie du Chesne, Madame CAPPELLE s'interroge sur ses capacités matérielles et humaines à assurer une relance rapide et efficace. Monsieur SIGNORET met l'accent sur le manque de moyen de la trésorerie du Chesne bien que deux agents viennent renforcer l'équipe maintenant. Le fait pour les mauvais payeurs d'être connus de leur mairie peut être un moyen de régulariser la situation.

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
<b>DECHETS MENAGERS</b>							
<b>Ordures Ménagères – Investissement dépenses</b>							
					270 884,92 €		
Emprunts	D	3 521,68 €	3 521,68 €	0,00 €	28 666,74 €	stabilité	remboursement emprunt déchèterie en plus
Immobilisations incorporelles	D	1 000,00 €	137,50 €	0,00 €	20 000,00 €		A prévoir si achat d'un logiciel de facturation RI
Immobilisations corporelles	D	274 574,00 €	93 416,12 €	181 157,88 €	8 000,00 €	611 000,00 €	stabilité BOM (160000) + conteneurs PAV (158000)+ bacs (252000) + terrains (23000)
Dépenses imprévues	D	3 026,00 €		3 026,00 €			équilibre de section
Immobilisations en cours	D	1 033 600,00 €	499 824,81 €	533 775,19 €	291 000,00 €	321 000,00 €	stabilité solde de l'aménagement des déchèteries mobiles+raccordement électrique (30000)
Avance forfaitaire		31 000,00 €	30 820,07 €	179,93 €			avances remboursables marchés
Opérations d'ordre de transfert entre sections	D	27 000,00 €	26 999,88 €	0,12 €	34 800,00 €	stabilité	reprises de subvention
<b>Ordures Ménagères – Investissement recettes</b>							
affectation de résultat					524 884,92 €		
Virement de la section d'exploitation	R	686 153,93 €		686 153,93 €			virement de l'excédent de fonctionnement SICROM après engagement des travaux
Dotations, fonds divers	R	120 000,00 €	13 735,00 €	106 265,00 €	45 000,00 €	209 081,00 €	FCTVA de 2010+solde travaux déchèterie+bacs et conteneurs
Subvention d'investissement	R	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	200 000,00 €		subvention ADEME à la mise en place de la RI
Emprunts	R			0,00 €	300 000,00 €		
Avance forfaitaire	R	31 000,00 €	30 820,07 €	179,93 €			avances remboursables marchés
Opérations d'ordre de transfert entre sections	R	137 012,00 €	119 723,52 €	17 288,48 €	83 768,28 €	stabilité	dotation aux amortissements
<b>TOTAL investissement hors résultat reporté</b>	D	1 373 722 €	654 720 €	719 001,62 €	1 015 466,74 €		
	R	1 154 166 €	164 279 €	989 887,34 €	792 849,28 €		

-490 441 €

résultat 2009                      219 556,55 €                      -270 884,92 €                      de RAR -                      254 000,00 €                      -222 617 € de résultat prévisionnel exercice 2011  
 affectation de résultat                      524 884,92 €                      besoin de financement -                      524 884,92 €                      31 382,54 € de résultat prévisionnel cumulé 2011  
 solde SICROM                      161 269,01 € après virement en investissement

Type de dépense	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>NOCTURNIA</b>						
<b>NOCTURNIA – Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	158 000 €	156 090,42 €	1 909,58 €	158 000,00 €	<i>pas d'évolution notable</i>
Charges de personnel	D	210 000 €	204 604,40 €	5 395,60 €	225 125,00 €	<i>Evolution contenue</i> remplacement de Anne pour 12 500 €, provision pour prime annuelle et révision de l'articulation en postes permanents (accueil sur permanent à 28h/hebdo, un seul cuisinier serveur à mi-temps)
Dotations aux amortissements	D	427 000,00 €	426 247,43 €	752,57 €	456 286,55 €	<i>pas d'évolution notable sauf début amortissement billetterie</i> Maintien du plan d'amortissement 2009
Charges financières	D	31 637,66 €	31 637,66 €	0,00 €	27 665,02 €	<i>pas d'évolution notable</i>
Charges exceptionnelles	D	2 300 €	2 188 €	111,72 €	3 300,00 €	<i>pas d'évolution notable</i> provision pour gratification de stagiaires
<b>NOCTURNIA – Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R		7 636,42 €	-7 636,42 €	12 500,00 €	congé maternité de Anne (12500)
reprise de subventions	R	240 000,00 €	239 999,77 €	0,23 €	271 099,09 €	<i>poursuite du financement du programme d'aménagements</i> subv cabane et filets en attente, billetterie
Produits des services	R	160 000,00 €	220 591,07 €	-60 591,07 €	190 000,00 €	<i>légère hausse</i>
Dotations, subventions	R	36 000,00 €	40 326,21 €	-4 326,21 €	17 000,00 €	CAV sur 4 mois et DDR (14000 solde musée)
Subventions exceptionnelles	R	999 011,37 €	606 573,71 €	392 437,66 €		subvention du budget général (606745 € pour 2009) et 2010
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	828 937,66 €	820 768,19 €	8 169,47 €	870 377 €	
	R	1 435 011,37 €	1 115 127,18 €		490 599 €	

-392 937,66 €      294 358,99 €

-606573,71

résultat cumulé 2010

-312 214,72 €

-379 777 € de déficit estimé sur exercice 2011

-691 992,20 € de déficit cumulé à fin 2011

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	différence de réalisation	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>NOCTURNIA</b>							
<b>NOCTURNIA – Investissement dépenses</b>							
Reprises de subventions	D	240 000 €	240 000 €	0 €		271 099,09 €	stabilité démarrage de l'amortissement des subventions en 2011
Emprunts	D	95 966,24 €	95 966,24 €	0 €		103 416,27 €	stabilité pas de nouvel emprunt prévu
Immobilisations incorporelles	D	3 800 €	3 165,00 €	635 €		6 000,00 €	<i>Etude de faisabilité scénographie</i>
Immobilisations corporelles	D	97 000,00 €	33 178,66 €	63 821 €	30 000,00 €	51 784,00 €	<i>poursuite des investissements</i>
Immobilisations en cours	D	400 000,00 €	328 277,32 €	71 723 €	71 000,00 €	313 588,00 €	<i>extension filets et partie ludique plus musée de l'outils</i>
<b>NOCTURNIA – Investissement recettes</b>							
Dotations aux amortissements	R	427 000,00 €	426 247,43 €	752,57 €		456 286,55 €	
Dotations, fonds divers	R	68 000,00 €	68 309,00 €	-309,00 €		67 258,53 €	<i>4200 au titre 2010 et FCTVA 2011</i>
Subventions d'investissement	R	256 850,00 €	159 812,36 €			241 762,40 €	<i>toutes subventions hormis ext partie ludique</i>
<b>TOTAL investissement</b>	D	836 766 €	700 587 €	136 179,25 €		745 887,36 €	
	R	751 850 €	654 369 €	97 481,21 €		765 307 €	

-38 698,04 €

19 420,12 € de résultat estimé sur exercice 2011

108 737,01 €

résultat cumulé 2010

70 038,97 €

89 459,09 € de résultat cumulé estimé fin 2011

Concernant les immobilisations incorporelles, Monsieur FORGET indique qu'il est nécessaire d'avoir une équipe pour accompagner la communauté de communes pour changer progressivement la scénographie, de manière cohérente, jusqu'au changement définitif en 2014.

Il précise, également, concernant les subventions d'investissement, qu'il n'est indiqué ici que les subventions attribuées de manière certaine à la 2C2A. Environ 110 000 € de subventions pourraient être obtenus si les financeurs suivent le plan de financement présenté pour l'extension de la partie ludique.

Type de dépense	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Différence de réalisation	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
<b>CERFE</b>						
<b>Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	45 926,00 €	41 373,96 €	4 552,04 €	17 700,00 €	entretien courant à la charge du propriétaire + Petits carnivores (12700)
Charges de personnel	D	182 000,00 €	148 482,93 €	33 517,07 €	77 000,00 €	Deux chargés de mission pour petits carnivores, 1 année entière
Dotations aux amortissements	D	29 912,00 €	29 911,66 €	0,34 €		légère hausse Matériels confiés à l'URCA sortant de notre actif (plus d'amortissements)
Charges exceptionnelles	D	32 588,00 €	30 129,13 €	2 458,87 €	9 600,00 €	Une seule bourse
<b>Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R		665,41 €	-665,41 €	- €	rien de prévu en 2010
Reprise de subventions	R	7 103,00 €	7 102,13 €	0,87 €		Matériels confiés à l'URCA sortant de notre actif (plus d'amortissements)
Produits des services	R	1 950,00 €	4 353,43 €	-2 403,43 €	450,00 €	Baisse Loyer Maison de la Nature uniquement
Dotations, subventions	R	192 253,00 €	169 371,08 €	22 881,92 €	108 700,00 €	Subvention 1 bourse + solde deux autres bourses + 2 postes petits carnivores + analyses génétiques (12700 €)
Subventions exceptionnelles	R	282 670,18 €	193 550,18 €	89 120,00 €		subvention d'équilibre du BG vers budget CERFE
Produits exceptionnels			551,70 €	-551,70 €		
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	290 426,00 €	249 897,68 €		104 300 €	
	R	483 976,18 €	375 593,93 €		109 150,00 €	

125 696,25 €      4 850,00 € de résultat prévisionnel exercice 2011

résultat 2009      -193 550,18 €      -63 003,93 € de résultat prévisionnel cumulé

résultat cumulé      -67 853,93 €

Type de dépense	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Différence de réalisation	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
<b>CERFE</b>						
<b>Investissement dépenses</b>						
reprise de subvention	D	7 103,00 €	7 102,13 €	- €		
Dépenses imprévues	D	7 912 €	0,00 €	7 912,00 €		
Immobilisations incorporelles	D	800 €	0,00 €	800,00 €		
Immobilisations corporelles	D	135 923,66 €	22 217,49 €	113 706,17 €		
Emprunt et dette assimilés	D				9 500,00 €	remboursement Région sur investissement Navimeles année 3
Immobilisations en cours	D	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	
<b>Investissement recettes</b>						
Dotations aux amortissements	R	29 912,00 €	29 911,66 €	0,34 €		
Dotations, fonds divers	R	2 500,00 €	2 490,00 €	10,00 €	2 857,00 €	FCTVA sur derniers investissements 2010
Subventions d'investissement	R	29 183,00 €	21 108,18 €	8 074,82 €		
<b>TOTAL investissement</b>	D	144 636 €	29 319,62 €		9 500,00 €	
	R	61 595 €	53 510 €		2 857 €	

-6 643 € de résultat prévisionnel exercice 2011

107 690 € de résultat prévisionnel cumulé

résultat cumulé 2010

114 333,00 €

Monsieur COLIN précise que ce budget est maintenu en 2011 puisqu'il porte le projet scientifique « Outil de veille de la population de mustélidés ».

Monsieur SIGNORET ajoute qu'il y a, également, des charges pour le bâtiment et les versements à l'URCA. L'an prochain ce budget sera clôturé et reporté sur le budget général.

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution	Argumentation
<b>PAE Fonctionnement</b>							
<b>Fonctionnement dépenses</b>							
Charges à caractère général	D	91 600 €	18 382,22 €	73 217,78 €	47 000,00 €		SSE France TELECOM ENTRETIEN ESP VERTS FRAIS DE BORNAGE
Dépenses imprévues	D			0,00 €			
Opérations d'ordre de transfert entre sections							
Autres charges de gestion courante	D	10,00 €		10,00 €	10,00 €		
Charges financières	D			0,00 €			
Charges exceptionnelles	D	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €		
<b>Fonctionnement recettes</b>							
Opérations d'ordre de transfert entre sections	R						
Produits des services	R						
Vente de terrains aménagés	R	85 464,00 €	85 464,00 €	0,00 €	25 600,00 €		
Dotations, subventions	R	28 800,00 €	3 900,13 €	24 899,87 €	16 500,00 €		
Autres produits de gestion	R	9 283,09 €		9 283,09 €			
Produits exceptionnelles	R		1 619,19 €	-1 619,19 €			
	D	92 610,00 €	18 382,22 €		48 010,00 €		
<b>TOTAL fonctionnement</b>	R	123 547,09 €	89 364,13 €		42 100,00 €		
Résultat 2009	-	4 673,09	Résultat prévisionnel exercice 2011		-	5 910,00 €	
Résultat d'exercice 2010	-	2 484,03	Résultat prévisionnel cumulé exercice 2011		-	8 099,06 €	
Résultat cumulé	-	2 189,06					

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution	Argumentation
<b>PAE Investissement</b>							
<b>Investissement dépenses</b>							
							<b>Déficit d'investissement</b>
Dépenses Imprévues	D						
Opérations de transfert entres sections	R						
Emprunts et dettes	D	85 464,00 €		85 464,00 €	111 064,00 €		<i>REMBT CONSEIL GENERAL</i>
Immobilisations en cours	D			0,00 €			
<b>Investissement recettes</b>							
Opérations de transfert entres sections	R						
Emprunts et dettes	R	45 000,00 €	16 668,25 €	28 331,75 €	15 000,00 €		
Immobilisations en cours	R						
<b>TOTAL investissement</b>	D				111 064,00 €		
	R				15 000,00 €		

		Résultat prévisionnel exercice 2011	-96 064,00 €
Résultat 2010	86 782,32	Résultat prévisionnel cumulé exercice 2011	102 039,77 €
Résultat cumulé 2009	111 321,45		
Résultat cumulé 2010	198 103,77		

Monsieur SIGNORET indique que la 2C2A a reçu une offre d'acquisition de terrains sur la zone de Buzancy. Cela est à l'étude. Monsieur FORGET ajoute qu'il faut prévoir l'entretien du terrain et l'électricité représentant 3 à 4 000 €

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution	Argumentation
<b>ZAE Fonctionnement</b>							
<b>Fonctionnement dépenses</b>							
Charges à caractère général	D	437 808 €	190 247,99 €	247 559,64 €	3 683 692,91 €		Travaux moins les terrains et taxe archéo préventive car déjà réalisés - Ingénierie mis au 012 et moins intérêt
Charges de personnel	D			0,00 €	73 000,00 €		
Dépenses imprévues	D			0,00 €			
Opération d'ordre de transfert entre sections	R						
Autres charges de gestion courante	D	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €		
Charges financières	D	6 300,00 €	763,04 €	5 536,96 €	70 000,00 €		
Charges exceptionnelles	D	500,00 €		500,00 €	84 800,00 €		Fonds de concours Ville de Vouziers (83600)
<b>Fonctionnement recettes</b>							
Opération d'ordre de transfert entre sections	R						
Produits des services	R						
Dotations, subventions	R				2 472 600,00 €		Arrêté/Convention Conseil Général et Régional non encore reçus
Autres produits de gestion	R				210 000,00 €		Requalification route et giratoire
Vente de terrains					695 000,00 €		Leclerc et Fège
Subventions exceptionnelles	R						
Variation des en cours de production de biens							
	D	444 617,63 €	191 011,03 €		3 911 502,91 €		
<b>TOTAL fonctionnement</b>	R	0,00 €	0,00 €		3 377 600,00 €		
Résultat 2009	-	52 180,19		Résultat prévisionnel exercice 2011	-	533 902,91 €	
Résultat d'exercice 2010	-	8 861,17		Résultat prévisionnel cumulé exercice 2011	-	594 944,27 €	
Résultat cumulé	-	61 041,36					

Type de dépense	Exercice 2010				Exercice 2011		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution	Argumentation
<b>ZAE Investissement</b>							
<b>Investissement dépenses</b>							
Dépenses imprévues	D						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	D						
Emprunts et dettes	D	692 957,00 €	692 957,00 €	0,00 €	375 988,84 €		1ère échéance remboursement d'emprunt Avance remboursable ?
Immobilisations en cours	D			0,00 €			
<b>Investissement recettes</b>							
Opérations d'ordre de transfert entre sections	R						
Dotations, fonds divers	R						
Emprunts et dettes	R			1 120 000,00 €	1 770 000,00 €		
	D				375 988,84 €		
<b>TOTAL investissement</b>	R				1 770 000,00 €		
				Résultat prévisionnel exercice 2011	1 394 011,16 €		
Résultat 2010	-	854 343,60		Résultat prévisionnel cumulé exercice 2011	528 488,19 €		
Résultat cumulé 2009	-	11 179,37					
Résultat cumulé 2010	-	865 522,97					

Monsieur FORGET souligne, concernant les charges à caractère général, que cela correspond à peu près au plan de financement présenté en janvier 2011.

Monsieur ANCELME rappelle que plusieurs demandes de parcelles ont été présentées.

Monsieur SIGNORET ajoute que le centre LECLERC ne se porte acquéreur que de 4ha au lieu de 7ha comme prévu initialement. Les discussions avec Monsieur SART ont été difficiles dans la mesure où il estime discriminatoire le fait de varier les prix des parcelles. Le Président indique que le schéma d'aménagement a été établi en fonction des vœux de M. SART.

Monsieur GODART demande si le découpage des parcelles est définitif.

Monsieur SIGNORET répond que les parcelles seront vendues en fonction des demandes et qu'il n'est pas inquiet quant à la commercialisation des terrains.

*Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur les orientations budgétaires présentées ci-dessus.*

b) Examen de demandes de subvention

Les dossiers, vous sont proposés après examen par la commission Finances, Vie Sociale, Culturelle et Sportive.

M. COLIN informe le Bureau que deux dossiers ont été réexaminés par la Commission Finances, à savoir :

Comité cycliste du Circuit des Ardennes : Sur proposition de la commission Finances, le Bureau du 23/12/10 a décidé de verser une subvention de 4 000 € et de prendre en charge le cocktail d'ouverture. Cependant, il est convenu que la ville de Vouziers et la 2C2A versent 8 800€. Aussi, convient il de modifier la délibération de manière à verser 4 400 € avec pour supplément à la prise en charge du cocktail, l'achat de 6 bouquets qui seront remis au vainqueur. La ville de Vouziers assure toute la partie logistique.

Association Kadence : La commission Finances a remis en décembre un avis défavorable sur la demande de subvention portée par cette association pour l'organisation d'un festival musical à Bouconville. Elle avait retenu pour motif que le siège de l'association se trouve hors du territoire. Or, la délibération fixant les critères d'éligibilité ne le permet pas. Aussi, la commission Finances a revu ce dossier et a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500€ avec promotion par le biais du site internet de la 2C2A.

**Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions présentées ci-après :**

<i>Association</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant subvention</i>
Comité cycliste du Circuit des Ardennes	Accueil d'une étape à Vouziers + passage dans chaque chef-lieu de canton de la 2C2A	4 400€ + prise en charge du cocktail d'ouverture + 6 bouquets à remettre aux vainqueurs
Ass. KADENCE	Organisation d'un festival à Bouconville	1 500 € + promotion par le biais du site internet communautaire
Ass. Athanor	Réalisation d'une exposition sur le thème de la bibliothèque de l'abbaye de Belval Bois des Dames	214 € avec demande d'installation de l'exposition au PAD ou à l'OTAA

**Le Bureau donne un avis défavorables aux demandes, ci-dessous :**

<i>Association/Organisme</i>	<i>Projet</i>
CNOSF – Maison du Sport Français	Proposition de labellisation « Soutien du sport français et de l'Equipe de France Olympique »
Ass UDAF	Action d'insertion sociale et professionnelle « d'Abord un toit pour vivre »
Groupe d'étudiants à l'IFSI du Centre hospitalier de Charleville-Mézières	Stage de 4 mois au Sénégal
AD&AA	Festival de musiques actuelles « Le Rock'A'Buz » le 9 avril 2011 – En attente d'informations complémentaires

Monsieur COLIN fait part de l'avis de la commission des finances de subventionner les festivals de musique une fois par porteur de projet et d'établir un roulement au fil des ans

Monsieur FORGET fait remarquer que le bilan de l'édition 2010 établi par l'AD&AA fait apparaître l'absence de financement par la commune de Buzancy. Il conviendrait d'en connaître le motif.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT rappelle l'importance de définir des critères précis pour ce genre de manifestations.

Monsieur FORGET suggère que la 2C2A intervienne sur ce genre d'évènements en aidant au niveau de la communication (subvention, promotion par le biais du site communautaire, de l'office de tourisme) sachant que les associations ont vocation à rémunérer les intervenants extérieurs par le biais des recettes de billetterie..

*Le Bureau s'accorde sur la nécessité de clarifier les critères d'éligibilité.*

#### c) Autorisation de paiement des dépenses d'investissement

Conformément à l'article 1612-1 du CGCT, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... » .

Ainsi, afin de permettre notamment de régler des dépenses d'investissement liées aux aménagements du PAD notamment, le Conseil de Communauté sera saisi en ce sens.

*Le Bureau valide ce point.*

#### d) Convention de moyens 2011 avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise

Le Conseil de Communauté en date du 25 mars 2010 a validé la convention cadre conclue avec l'Office de Tourisme.

Ce document définit les missions et objectifs attribués à l'Office de Tourisme par la 2C2A en contrepartie d'une participation financière, versée annuellement, par le biais d'une convention de moyens.

Il est donc nécessaire pour 2011 que le Conseil de Communauté du 7 mars prochain valide la convention de moyens 2011.

*Le Bureau valide ce point.*

## VII) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique qu'il a été évoqué, en commission, le retrait des ouvrages de Monsieur LECOMTE de l'office tourisme.

Monsieur FORGET répond qu'il a contacté Monsieur LECOMTE et qu'il a fait la proposition d'un système d'achat/vente avec reprise des invendus. Cette proposition serait plus avantageuse pour l'office de tourisme.

Monsieur FORGET doit faire le point avec le Président de l'office de tourisme, Monsieur BOUILLON.

Monsieur SIGNORET fait lecture des points suivants à présenter au prochain conseil communautaire :

- Groupement de commandes pour engager une étude diagnostique des logements communaux et communautaires,
- Modification de la délibération du 7/10/10 fixant le régime indemnitaire au profit des agents de la 2C2A,
- ZAE: Attribution du marché de fouilles archéologiques
- Piscine: Approbation de la convention d'utilisation par le Club Nautique Vouzinois

- Option d'achat des locaux siège de la 2C2A
- CERFE: Autorisation de signature de la convention de moyens 2011 avec l'URCA
- Pays : Avenant à la convention d'aménagement

M. GUERIN, au nom de la commission Environnement, souhaite obtenir un état d'avancement du projet « Vergers ».

M. FORGET indique que le Conseil Général des Ardennes a fait savoir qu'il ne financerait pas ce projet. Une réunion est prévue le Mardi 22 février avec les services de la DREAL, du FEDER et la Région afin de préciser certains points pour un positionnement des financeurs. Une fois le positionnement des financeurs obtenu, le Conseil de Communauté sera saisi.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 20h50.

Fait à Vouziers, le 24 février 2011

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Nathalie CAMBIER-JONVAL